



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit, du mois de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 02/02/2023

**PRESENTS** : M. Michel LAFONT, M. Jean-Pierre BALAS, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck DE SAINT ROMAN, Mme Flavie HERPIN, Mme Sarah IUNG, Mme Cécile LEMARCHAND, M. Didier LHERMITE, M. Dominique MARIE, Mme Laurence TROLET, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Cécile PARENT, M. Jérôme BENOIST, Mme Noémie FOIN, Mme Lalia LESAGE, Mme Marie THEAULT, Mme Muriel GAGER, M. Mickaël LHOTELLIER, M. François TOUYON, Mme Marie-Claude VERGNAUD, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Benoît VICTOR.

**POUVOIRS** : Mme Agnès SOLT à Mme Laurence TROLET, M. Thierry PITEL à M. Mickael LHOTELLIER, Mme Myriam LETELLIER à M. Michel LAFONT, M. Michel GLINEL à Mme Noémie FOIN, M. François THORETTON à M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Véronique HULMEL à Mme Cécile LEMARCHAND, M. Alain SABRIE à M. François

**ABSENT** : Mme Sabrina SERGEANT, Mme Mathilde LEJEUNE,

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence TROLET

**Présents** : 24

**Votes exprimés** : 31

### 1/ FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

1-1- **approuvé** le compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2022

à l'unanimité

1-2- **pris acte** des décisions prises depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Prise d'acte

#### Convention de reversement taxe d'aménagement

1-3- **autorisé** la Communauté urbaine de Caen la mer à reverser aux communes 75% du produit de la taxe d'aménagement effectivement perçue, dans le cadre de conventions de reversement entre chaque commune et la communauté urbaine,

à l'unanimité

1-4- **autorisé** la Communauté urbaine de Caen la mer à décider dans les zones où la taxe est majorée, de reverser en totalité le produit aux communes concernées au-delà du taux de 5%,

à l'unanimité

1-5- **autorisé** le maire ou son représentant à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement.

à l'unanimité

#### Débat d'Orientation Budgétaire

1-6- **acté** le débat tenu sur les orientations budgétaires 2023,

à l'unanimité

1-7- **acté** le rapport sur lequel le débat d'orientation budgétaire s'est appuyé,

à l'unanimité

1-8- **approuvé** les perspectives budgétaires proposées pour l'année 2023.

à l'unanimité

#### Autorisation d'engager et de mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2023

1-9- **autorisé** le Maire ou son représentant à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris et ce avant le vote du budget primitif 2023, la somme de 276 500 € pour le chapitre 21 - immobilisations corporelles et 590 000 € pour le chapitre 23 - constructions.

à l'unanimité

#### Demande de financements pour le projet à Cheux

1-10- **autorisé** le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre des différentes dotations ou fonds (DSIL, DETR, CRTE, fonds vert, etc.) à hauteur de 40% pour le projet à Cheux, conformément au plan de financement,

à l'unanimité

1-11- **autorisé** le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) au titre de la DGD à hauteur de 40% pour le projet à Cheux, conformément au plan de financement,

à l'unanimité

1-12- **autorisé** le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du contrat de territoire à hauteur de 40% pour le projet à Cheux, conformément au plan de financement.

à l'unanimité

Convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires avec le Centre de Gestion du Calvados

1-13- **autorisé** le Maire ou son représentant à signer convention d'utilisation du service de remplacement et missions temporaires avec le centre de gestion du Calvados.

à l'unanimité

**2/ BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le conseil municipal a

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet à Cheux (Cabinet PETR)

2-1- **voté** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant HT de 11 200 €.

à l'unanimité

**3/ RELATIONS AVEC LE SEEJ ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER**

Le conseil municipal a

Projet stratégique du SEEJ

3-1- **adopté** le projet stratégique du SEEJ 2023-2027, feuille de route du territoire en matière d'Education, Enfance, Jeunesse,

à l'unanimité

3-2- **dit** que ce projet stratégique sera mis en œuvre après une évaluation de l'année passée,

à l'unanimité

3-3- **précisé** que chaque action devra, avant la décision de mise en œuvre, être soumise aux différentes instances (commissions, bureaux, conférences des exécutifs, conseils, etc. ...).

à l'unanimité

**4/ URBANISME**

Le conseil municipal a

RLPi – Orientation du règlement local de publicité intercommunal

4-1- **pris acte** de la présentation des orientations générales du RLPi et de la tenue d'un débat en séance sur celles-ci, en application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du code de l'environnement et L.153-12 du code de l'urbanisme,

à l'unanimité

Avenant à la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

4-2- **approuvé** le projet d'avenant à la convention-cadre ORT ajoutant de nouvelles actions à la commune de Thue et Mue,

à l'unanimité

4-3- **approuvé** le projet d'avenant à la convention-cadre ORT ajustant le périmètre de l'ORT,

à l'unanimité

4-4- **autorisé** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention-cadre ORT.

à l'unanimité

**5/ VOIRIE ET RESEAUX**

Le conseil municipal a

Adhésion en SDEC Energie : commune de Mondeville

5-1- **approuvé** l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie.

à l'unanimité

RPQS Assainissement 2021

5-2- **adopté** le rapport présenté sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement de la communauté urbaine Caen la mer.

à l'unanimité



Michel LAFONT  
Le Maire